

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

investis de la compétence nécessaire pour s'attaquer aux grandes questions.

Prenons le cas d'un comité qui siège à Montréal, à l'instar du comité de l'immigration qui a siégé à Windsor et dans d'autres villes. Ce dernier a dû faire face à de l'obstruction car certaines personnes se sont mises à interpellier les membres du comité. Imaginez, lors d'une séance d'un comité à l'extérieur du Parlement, une altercation entre un membre du comité et un témoin ou un représentant du public. On y tient des propos qui seraient normalement qualifiés de diffamatoires en vertu des lois de la province. Si ses délibérations sont diffusées comme le prévoit la proposition à l'étude, est-ce l'équivalent des délibérations du Parlement et ces personnes-là jouissent-elles d'une protection quelconque? Quels sont les droits du public qui pense peut-être être victime de diffamation verbale ou écrite? Selon moi, la Chambre serait tout à fait malvenue à abandonner cette question sans que les députés n'obligent par une injonction le gouvernement et le comité qui étudiera cette question à y accorder une attention considérable.

Je conclurai par une autre mise en garde, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, nous avons entendu parler à la Chambre d'une certaine liste noire. Il en a d'abord été question, hier, lorsque le président du Conseil privé (M. MacEachen), en présentant la motion, a déclaré, comme on peut le lire à la page 2297 du hansard:

Il est clair que la radiodiffusion va modifier ces fonctions. Les Canadiens pourront ainsi savoir ce que fait le gouvernement . . .

Et plus loin:

Le Parlement représente la population: et l'une de ses principales responsabilités est d'informer la population.

Cela est évidemment parfaitement juste et je ne puis qu'être d'accord, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le Parlement n'est pas informé, les media ne sont pas informés, la population n'est pas informée. En dépit du fait que la plupart des députés sont des gens intéressants, intelligents et en général bien, à cause des contraintes que nous impose le Règlement et parce que jusqu'à un certain point on a paralysé nos moyens d'exercer des responsabilités—situation de tout repos qui était loin de nous déplaire—la Chambre n'est plus capable aujourd'hui de remplir son mandat comme elle devrait le faire. Nous ne pouvons pas forcer le gouvernement à faire quoi que ce soit. Nous ne pouvons pas contraindre le gouvernement à expliquer ses dépenses en détail.

Les deux derniers auditeurs généraux ont dit publiquement que non seulement le Parlement n'arrivait plus à contrôler les dépenses mais le gouvernement non plus. Est-ce là ce que les Canadiens verront à la télévision ou entendront à la radio en suivant les délibérations de la Chambre ou de ses comités—un tas de chiffres molles incapables de faire valoir leurs prérogatives, même s'ils le désirent ardemment.

Je pense qu'avant un an, un an et demi, une fois que nous aurons terminé toutes nos études à ce sujet, la Chambre devrait être saisie d'un bill sur la liberté d'information. La Chambre devrait revoir le déroulement de ses délibérations pour permettre aux députés d'y participer activement et d'une

[M. Baldwin.]

façon créatrice, de vraiment s'en prendre au gouvernement tout en faisant preuve d'une plus grande indépendance et de plus d'objectivité, surtout les députés du parti au pouvoir. Je sais ce que c'est. Je me trouvais de ce côté-là lorsque nous avions 205 députés à la Chambre et ce n'est pas facile.

Si l'on veut que la Chambre soit efficace et que le Parlement fasse son travail, il importe que nous jouissions d'une certaine indépendance et que nous puissions nous montrer objectifs. C'est pourquoi nous devons tenir compte de tout cela monsieur l'Orateur.

Le simple fait que nous puissions adopter cette motion sans heurt ce soir, demain ou un autre jour ne veut pas dire que nous puissions en rester là. Il nous incombe bel et bien de veiller à donner aux Canadiens, une fois que les délibérations de la Chambre seront diffusées, l'image d'un Parlement fonctionnel, efficace, actif, investi des pouvoirs et des responsabilités correspondant à ses devoirs. Sinon, en adoptant cette motion, nous ne ferons qu'accélérer considérablement l'agonie de notre régime démocratique.

• (2030)

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai un peu de mal à parler de la résolution à l'étude ce soir, et je ne voudrais pas participer trop longuement à ce débat.

Je suis tout à fait d'accord pour donner aux Canadiens la possibilité de voir et d'entendre ce qui se fait ici en leur nom. Amener le Parlement dans chaque foyer, c'est bien. Cela devrait amener le public à s'intéresser plus directement au processus parlementaire. Mais je m'inquiète un peu de ce que nous sommes en train de faire, et je profite de l'occasion pour exposer mes préoccupations. On nous a présenté un coût estimatif. Je pense à beaucoup de choses plus urgentes auxquelles il serait plus utile de consacrer des sommes aussi importantes, quand on pense au nombre des personnes qui suivront véritablement les séances, et je dis bien véritablement.

Des voix: Bravo!

Mlle Campbell: Il est certain que les journalistes auront la possibilité de parler pendant la diffusion des images. Donc la presse se trouvera encore une fois à interpréter ce qui se fait ici. Bref, qui nous dit qu'il y aura un meilleur compte rendu de nos débats qu'actuellement?

Des voix: Bravo!

Mlle Campbell: Dans ma région, la télévision laisse beaucoup à désirer. Certaines parties de ma circonscription ne reçoivent pas toutes les émissions de Radio-Canada. En d'autres parties, on ne reçoit pas les émissions ATV. Presque nulle part en Nouvelle-Écosse il n'y a la télévision par câble. Actuellement, Radio-Canada n'a pas d'équipe régionale assurant l'information locale dans les Maritimes. Pour que les journalistes de la scène nationale s'occupent de nous, il faut vraiment un événement extraordinaire. Quand ils ne comprennent pas l'importance d'une nouvelle, nous n'en entendons jamais parler.